

DG5 2018 034

COMMUNE DE POINTE-NOIRE
DATE DE CONVOCATION
<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>
EN EXERCICE : 28
PRESENTS : 18
PROCURATION: 04
VOTANTS : 22
QUESTION N°01
INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR PATRICK CARENE
Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.
 LE MAIRE Mairie de Pointe-Noire Guadeloupe
Christian JEAN-CHARLES
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 Juillet 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 12 du mois de juillet, à 17 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : Christian JEAN-CHARLES Maire, Constance SEREMES 1^{er} Adjt, Fred REMY 4^{ème} Adjt, Annick PRADEL/CHRISTOPE 5^{ème} Adjt, José GARNIER 6^{ème} Adjt, Annette ALJANE 7^{ème} Adjt, Elie RANCE, Armande BRUDEY/ZEPHARREN, Camille GUILLAUME, Jeannille MORANDAIS, Lydie PHILOGENE, Patricia DRACON, Myriam JELAINE, Camille ELISABETH, Nicole RAMILLON, Onif BIABIANY Albert KAMOISE, Marie-Noëlle JACOB

ETAIENT ABSENTS: Charles VAIRAC 2^{ème} Adjt, Audrey NEREE 3^{ème} Adjt, Martin ANGOLE 8^{ème} Adjt, Henri BARTHELEMY, Jean-Pierre PAGESY, Ariane SELLIN, Alain SEREMES-DAMAL, Henri PANDOLF, Christiane SILENE, Juliette ABON,

PROCURATIONS : VAIRAC Charles à Christian JEAN-CHARLES, Audrey NEREE à Constance SEREMES, Christiane SILENE à Armande ZEPHARREN, Juliette ABON à Camille ELISABETH

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur financier, BIABIANY Chantal, MONGORIN Quetty Secrétariat

Madame Constance SEREMES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

PREMIERE QUESTION

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR PATRICK CARENE

Monsieur le maire informe le conseil que monsieur Patrick CARENE conseiller municipal élu sur la liste « Union des Démocrates Pointe-Noiriens » a présenté par courrier en date du 10 avril 2018, reçu en mairie le 12 avril 2018, sa démission au sein du conseil municipal. Monsieur le Préfet de Guadeloupe a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du CGCT par courrier en date du 13 avril 2018.

En application de l'article L270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Madame Sabine VALLUET est donc appelée à remplacer monsieur Patrick CARENE au sein du conseil municipal et conformément à l'article L 270 du code électoral, madame Sabine VALLUET est installée dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le conseil municipal

Vu les explications de monsieur le maire

1°) Prend acte de l'installation de madame Sabine VALLUET en qualité de conseiller municipal

2°) Prend acte du tableau du conseil municipal actualisé, et annexé à la présente délibération qui sera transmis à monsieur le Préfet.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

Christophe JEAN-CHARLES

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M	JEAN-CHARLES Christian	05/02/1951	2014	2748
Premier adjoint	Mme	SEREMES Constance	19/09/1951	2014	2748
Deuxième Adjoint	M	VAIRAC Charles	18/03/1966	2014	2748
Troisième Adjoint	Mme	NEREE Audrey	3/11/1982	2014	2748
Quatrième Adjoint	M	REMY Fred	20/02/1947	2014	2748
Cinquième Adjoint	Mme	PRADEL épouse CHRISTOPHE Annick	08/07/1958	2014	2748
Sixième Adjoint	M	GARNIER José	26/03/1954	2014	2748
Septième Adjoint	Mme	ALIANE Annette	27/11/1956	2014	2748
Huitième Adjoint	M	ANGOLE Martin	04/09/1965	2014	2748
Conseiller Municipal	M	RANCE Elie	20/02/1945	2014	2748
Conseiller Municipal	M	BARTHELEMY Henri	27/01/1946	2014	2748
Conseiller Municipal	Mme	BRUDEY épouse ZEPHARREN Armande	02/03/1949	2014	2748
Conseiller Municipal	M	GUILLAUME Camille	20/06/1953	2014	2748
Conseiller Municipal	M	PAGESY Jean-Pierre	10/02/1956	2014	2748
Conseiller Municipal	Mme	MORANDAIS Jeannille	27/03/1957	2014	2748
Conseiller Municipal	Mme	SELLIN Ariane	08/11/1958	2014	2748
Conseiller Municipal	M	SEREMES-DAMAL Alain	25/03/1960	2014	2748
Conseiller Municipal	M	PANDOLF Henri	09/07/1962	2014	2748
Conseiller Municipal	Mme	PHILOGENE Lydie	17/12/1965	2014	2748
Conseiller Municipal	Mme	DRACON Patricia	18/12/1967	2014	2748
Conseiller Municipal	Mme	JELAINE Myriam	11/01/1969	2014	2748
Conseiller Municipal	Mme	SILENE Christiane	03/07/1976	2014	2748
Conseiller Municipal	Mme	VALLUET Sabine	30/05/1971	2014	2748
Conseiller Municipal	M	BIABIANY Onif	19/10/1946	2008	2200
Conseiller Municipal	Mme	CARENE épouse ABON Juliette	05/08/1951	2014	2200
Conseiller Municipal	M	ELISABETH Camille	01/05/1952	2014	2200
Conseiller Municipal	Mme	RAMILON Nicole	16/11/1959	2014	2200
Conseiller Municipal	M	KAMOISE Albert	06/05/1963	2014	2200
Conseiller Municipal	Mme	JACOB Marie-Noëlle	24/12/1975	2014	2200

Cachet de la mairie :



Certifié par le maire,

A Pointe-Noire le 12 juillet 2018

DGS 2018035

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 19

PROCURATION : 04

VOTANTS : 23

QUESTION N°02

MODIFICATION DES
COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 juillet 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 12 du mois de juillet, à 17 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : Christian JEAN-CHARLES Maire, Constance SEREMES 1^{er} Adjt, Fred REMY 4^{ème} Adjt, Annick PRADEL/CHRISTOPE 5^{ème} Adjt, José GARNIER 6^{ème} Adjt, Annette ALIANE 7^{ème} Adjt, Elie RANCE, Armande BRUDEY/ZEPHARREN, Camille GUILLAUME, Jeannille MORANDAI, Lydie PHILOGENE, Patricia DRACON, Myriam JELAINE, Sabine VALLUET, Camille ELISABETH, Nicole RAMILLON, Onif BIABIANY Albert KAMOISE, Marie-Noëlle JACOB

ETAIENT ABSENTS: Charles VAIRAC 2^{ème} Adjt, Audrey NEREE 3^{ème} Adjt, Martin ANGOLE 8^{ème} Adjt, Henri BARTHELEMY, Jean-Pierre PAGESY, Ariane SELLIN, Alain SEREMES-DAMAL, Henri PANDOLF, Christiane SILENE, Juliette ABON,

PROCURATIONS : VAIRAC Charles à Christian JEAN-CHARLES, Audrey NEREE à Constance SEREMES, Christiane SILENE à Armande ZEPHARREN, Juliette ABON à Camille ELISABETH

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur financier, BIABIANY Chantal, MONGORIN Quetty Secrétariat

Madame Constance SEREMES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

DEUXIEME QUESTION

MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le maire rappelle au conseil que les commissions municipales ont été mises en place par délibération du conseil municipal en date du 16 avril 2014.

Suite à la démission de monsieur Patrick CARENE, élu sur la liste « Union des Démocrates Pointe-Noiriens » et membres des commissions suivantes : Animation Communication Sport Culture et Développement Economique, il convient de procéder à son remplacement.

Le conseil municipal après avoir délibéré

DECIDE

1°) De désigner madame Sabine VALLUET en remplacement de monsieur Patrick CARENE au sein des commissions municipales ci-après :

- Animation Communication Sport Culture
- Développement Economique

2°) Le Maire, le Directeur Général des Services, le comptable communal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME


LE MAIRE
JEAN-CHARLES

DG52018036

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 19

PROCURATION: 04

VOTANTS : 23

QUESTION N°03

DESIGNATION D'UN
NOUVEAU MEMBRE AU SEIN
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
Sy.MEG

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.



Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU juillet 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 12 du mois de juillet, à 17 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : Christian JEAN-CHARLES Maire, Constance SEREMES 1^{er} Adjt, Fred REMY 4^{ème} Adjt, Annick PRADEL/CHRISTOPE 5^{ème} Adjt, José GARNIER 6^{ème} Adjt, Annette ALIANE 7^{ème} Adjt, Elie RANCE, Armande BRUDEY/ZEPHARREN, Camille GUILLAUME, Jeannille MORANDAIS, Lydie PHILOGENE, Patricia DRACON, Myriam JELAINE, Sabine VALLUET, Camille ELISABETH, Nicole RAMILLON, Onif BIABIANY Albert KAMOISE, Marie-Noëlle JACOB

ETAIENT ABSENTS: Charles VAIRAC 2^{ème} Adjt, Audrey NEREE 3^{ème} Adjt, Martin ANGOLE 8^{ème} Adjt, Henri BARTHELEMY, Jean-Pierre PAGESY, Ariane SELLIN, Alain SEREMES-DAMAL, Henri PANDOLF, Christiane SILENE, Juliette ABON,

PROCURATIONS : VAIRAC Charles à Christian JEAN-CHARLES, Audrey NEREE à Constance SEREMES, Christiane SILENE à Armande ZEPHARREN, Juliette ABON à Camille ELISABETH

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur financier, BIABIANY Chantal, MONGORIN Quetty Secrétariat

Madame Constance SEREMES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

TROISIEME QUESTION

DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU Sy.MEG SUITE A LA NOMINATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la démission de monsieur Patrick CARENE nécessite son remplacement au sein du conseil d'administration du Sy.MEG.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-33,

Vu la délibération portant l'installation du nouveau conseiller municipal, le maire propose :

- Monsieur Alain SEREMES-DAMAL en qualité de titulaire au sein du conseil d'administration du Sy.MEG
- Madame Sabine VALLUET en qualité de suppléant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents

DECIDE

1°) De désigner monsieur Alain SEREMES-DAMAL en qualité de titulaire et madame Sabine VALLUET en qualité de suppléant au sein du conseil d'administration du Sy.MEG.

2°) Dit que la représentation de la commune au sein du conseil d'administration du Sy.MEG est désormais :

- **Titulaires** : Christian JEAN-CHARLES
Alain SEREMES-DAMAL
- **Suppléants** : Camille GUILLAUME
Sabine VALLUET

2°) Le Maire, le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME



Christian JEAN-CHARLES

DGS 1018037

COMMUNE DE POINTE-NOIRE
DATE DE CONVOCATION
<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>
EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 19
PROCURATION : 04
VOTANTS : 23
QUESTION N°04
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL APPROUVANT LE MONTANT FINAL DE L'OPERATION « RECONSTRUCTION DES ECOLES DE BAILLARGENT » TRANSFEREE A LA REGION GUADELOUPE EN MAITRISE D'OUVRAGE
Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.
  Christian JEAN-CHARLES
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 du mois de juillet, à 17 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : Christian JEAN-CHARLES Maire, Constance SEREMES 1^{er} Adjt, Fred REMY 4^{ème} Adjt, Annick PRADEL/CHRISTOPE 5^{ème} Adjt, José GARNIER 6^{ème} Adjt, Annette ALIANE 7^{ème} Adjt, Elie RANCE, Armande BRUDEY/ZEPHARREN, Camille GUILLAUME, Jeannille MORANDAI, Lydie PHILOGENE, Patricia DRACON, Myriam JELAINE, Sabine VALLUET, Camille ELISABETH, Nicole RAMILLON, Onif BIABIANY Albert KAMOISE, Marie-Noëlle JACOB

ETAIENT ABSENTS: Charles VAIRAC 2^{ème} Adjt, Audrey NEREE 3^{ème} Adjt, Martin ANGOLE 8^{ème} Adjt, Henri BARTHELEMY, Jean-Pierre PAGESY, Ariane SELLIN, Alain SEREMES-DAMAL, Henri PANDOLF, Christiane SILENE, Juliette ABON,

PROCURATIONS : VAIRAC Charles à Christian JEAN-CHARLES, Audrey NEREE à Constance SEREMES, Christiane SILENE à Armande ZEPHARREN, Juliette ABON à Camille ELISABETH

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur financier, BIABIANY Chantal, MONGORIN Quetty Secréariat

Madame Constance SEREMES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

QUATRIEME QUESTION

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL APPPROUVANT LE MONTANT FINAL DE L'OPERATION « RECONSTRUCTION DES ECOLES DE BAILLARGENT » TRANSFEREE A LA REGION GUADELOUPE EN MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération du conseil municipal en date du 22 décembre 2017, confiant à la Région Guadeloupe la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la « reconstruction des écoles de Baillargent » et dont la SEMSAMAR a une convention de mandat.

Il précise qu'à cette occasion, le conseil municipal avait arrêté le coût de l'opération à 4.494.153,00 €

Il s'avère qu'après rectification et évaluation définitive, il convient de modifier l'évaluation de départ et d'arrêter le montant de l'opération à 5.125.565 € HT conformément à l'actualisation réalisée et annexée à la présente délibération.

Le conseil municipal

Ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE

1°) D'arrêter le montant de l'opération de reconstruction des écoles de Baillargent portée par la Région en maîtrise d'ouvrage à **5 125 565.00 euros HT**.

2°) D'autoriser le maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération.

3°) Le maire, le directeur général des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

 LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE DE POINTE-NOIRE

RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE DE BAILLARGENT A POINTE NOIRE

Cout prévisionnel actualisé des travaux :

DEPENSES - LIBELLES	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
TRAVAUX	4 011 025	340 937	4 351 962
DESAMIANTAGE	20 000	1 700	21 700
DEMOLITION	152 471	12 960	165 431
BARDAGE	228 859	19 453	248 312
GROS ŒUVRE	1 270 286	107 974	1 378 260
CHARPENTE BOIS COUVERTURE	488 032	41 483	529 515
ETANCHEITE	94 918	8 068	102 986
MENUISERIE ALU/VERRE	188 800	16 048	204 848
SERURERIE	11 140	947	12 087
MENUISERIE BOIS/FAUX PLAFOND	89 673	7 622	97 295
PLOMBERIE SANITAIRES/ECS/RECYCLAGE EP	178 268	15 153	193 421
CLIMATISATION VENTILATION CUISINE	39 278	3 339	42 617
ELECTRICITE COURANT FORTS ET FAIBLES CLIMATISATION VMC	304 385	25 873	330 258
REVETEMENT SOLS ET MUR	144 831	12 311	157 142
PEINTURES IMPERMEABILISATION	122 513	10 414	132 927
ASCENSEURS	25 000	2 125	27 125
VRD	607 572	51 644	659 216
EQUIPEMENT REfectoire	45 000	3 825	48 825
		0	0
IMPREVUS /REVISIONS	250 000	21 250	271 250
MAITRISE D'OEUVRE	353 428	30 041	383 469
Bâtiments publics	353 428	30 041	383 469
EXPERTS TECHNIQUES	116 000	9 860	125 860
SPS	25 000	2 125	27 125
OPC	50 000	4 250	54 250
BC	41 000	3 485	44 485
ETUDES PRELABLES	200 000	17 000	217 000
FRAIS EXTERNES DE GESTION	25 000	2 125	27 125
MANDATAIRE	170 109	14 459	184 568
TOTAL TRAVAUX BATIMENT	5 125 565	435 673	5 561 238
RECETTES - LIBELLES	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
FPNRM	1 180 156		1 180 156
FEI OU FSIL	1 050 598		1 050 598
FEDER	1 164 811		1 164 811
REGION	1 000 000		1 000 000
COMMUNE	730 000		730 000
TVA REGION		435 673	435 673

Le Maire



Ch. JEAN CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 19

PROCURATION : 04

VOTANTS : 23

QUESTION N°05

CESSION DE PARCELLES AUX
42 BENEFICIAIRES DE LES A
GUYONNEAU

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.



Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

DGS 2018 039



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 juillet 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 12 du mois de juillet, à 17 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : Christian JEAN-CHARLES Maire, Constance SEREMES 1^{er} Adjt, Fred REMY 4^{ème} Adjt, Annick PRADEL/CHRISTOPE 5^{ème} Adjt, José GARNIER 6^{ème} Adjt, Annette ALIANE 7^{ème} Adjt, Elie RANCE, Armande BRUDEY/ZEPHARREN, Camille GUILLAUME, Jeannille MORANDAI, Lydie PHILOGENE, Patricia DRACON, Myriam JELAINE, Sabine VALLUET, Camille ELISABETH, Nicole RAMILLON, Onif BIABIANY, Albert KAMOISE, Marie-Noëlle JACOB.

ETAIENT ABSENTS: Charles VAIRAC 2^{ème} Adjt, Audrey NEREE 3^{ème} Adjt, Martin ANGOLE 8^{ème} Adjt, Henri BARTHELEMY, Jean-Pierre PAGESY, Ariane SELLIN, Alain SEREMES-DAMAL, Henri PANDOLF, Christiane SILENE, Juliette ABON.

PROCURATIONS : VAIRAC Charles à Christian JEAN-CHARLES, Audrey NEREE à Constance SEREMES, Christiane SILENE à Armande ZEPHARREN, Juliette ABON à Camille ELISABETH.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur financier, BIABIANY Chantal, MONGORIN Quetty Secréariat

Madame Constance SEREMES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

QUATRIEME QUESTION

CESSION DE PARCELLES AUX 42 BENEFICIAIRES DE L.E.S A GUYONNEAU

En 1993, 42 logements évolutifs sociaux (L.E.S) ayant pour assiette un terrain communal sis au lieu-dit Guyonneau ont été réalisés par la société « QUEBEC GUADELOUPE ».
Ce terrain, selon une délibération du conseil municipal du 19 juin 1992, a été mis à disposition de ladite société après un désistement de la SIG, opérateur initialement pressenti.

La commune a ainsi, confié à la société « QUEBEC GUADELOUPE » la réalisation complète de l'opération du lotissement résidentiel à vocation sociale.

Les constructions, elles, ont été subventionnées sur la base de financements croisés, à verser à l'opérateur selon les modalités suivantes :

- une participation du conseil général de la Guadeloupe représentant 50 000 francs attribués à chacun des 42 bénéficiaires, par délibération du 3 juin 1993 ;
- une subvention globale de 5 333 300 francs de l'Etat, selon l'arrêté préfectoral du 15 décembre 1992, destinée à la construction des logements.

Les constructions ainsi que le terrain d'assiette ont fait l'objet d'attribution au profit des 42 bénéficiaires sans mention de prix.

Dans le cadre de la régularisation foncière de ces occupations de terrains communaux, jusque-là non formalisées, le conseil municipal a, par délibération du 12 avril 2018, autorisé monsieur le maire de Pointe-Noire à procéder à la vente de 74 lots situés au lieu-dit Guyonneau, dont les terrains d'assiette des 42 L.E.S précités, au nom et pour le compte de la commune selon l'estimation des domaines en lien avec l'Etablissement Public Foncier de la Guadeloupe (EPF), soit trente euros (30 €) le m².

Eu égard à des discussions en date des 19 et 20 juin 2018, un collectif représentant les occupants concernés par cette opération a été reçu par monsieur le maire de Pointe-Noire le 20 juin 2018.

Les discussions menées ont abouti à une proposition de cession, aux 42 bénéficiaires concernés, des parcelles supportant leurs habitations au prix d'un euro (1 €).

Ce montant est motivé par plusieurs éléments :

- la mise à disposition du terrain d'assiette des 42 constructions par la municipalité de l'époque à « QUEBEC GUADELOUPE » ;
- l'attribution de subvention de l'Etat pour la construction des 42 L.E.S selon l'arrêté préfectoral du 15 décembre 1992 (pour un montant de 5 333 300 francs);
- l'attribution de subventions par le conseil départemental par délibération du 3 juin 1993 (pour un total de 2 100 000 francs)

Ces derniers devront néanmoins s'acquitter des frais liés à l'établissement et à la publicité foncière des actes de vente à leur bénéfice auprès de l'EPF, en charge de ce dossier.

Le conseil est invité à délibérer sur la cession, aux 42 bénéficiaires de L.E.S concernés financés par l'Etat et le conseil général ou à leurs ayant droit, les parcelles supportant leurs habitations au prix d'un euros (1 €).

Le conseil municipal

Considérant l'exposé du maire

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité des membres

Article. 1 : D'approuver la vente au prix de un euro (1 €) chacun eu égard aux motifs exposés, des terrains communaux servant de terrains d'assiette des 42 L.E.S, réalisés par la société « QUEBEC GUADELOUPE, situés à Guyonneau Pointe-Noire, au bénéfice de leurs attributaires ou ayant droit qui s'acquitteront des frais liés à l'établissement et à la publicité foncière des actes de vente auprès de l'Etablissement Public Foncier en charge de ce dossier.

Article. 2 : D'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et tous documents concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE



[Signature]
*Christian JEAN-CHARLES